

Produit par l'ACEF Montérégie-est



GRANBY
450 375-1443

SAINT-HYACINTHE
450 252-0808

SOREL-TRACY
450 908-0929



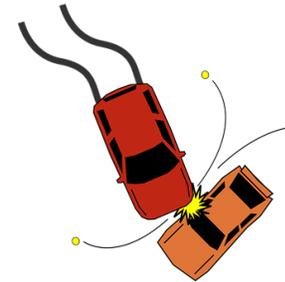
www.acefmonteregie-est.com

Financé par l'Office de protection du consommateur

Office
de la protection
du consommateur

Québec 

Assurance auto



L'assurance auto « **responsabilité civile** » est obligatoire.

Elle protège les autres des dommages que je pourrais faire.



L'assurance auto « **dommages au véhicule assuré** » est un choix.

Elle va payer pour réparer ou remplacer mon auto si elle est accidentée ou volée.

ASSURANCES DOMMAGES

Assurance habitation



L'assurance habitation est obligatoire si je suis propriétaire d'une maison ou si mon propriétaire l'oblige dans mon bail.

L'assurance habitation me protège contre :

- Les dommages causés par le feu ou l'eau.
- Le vol de ce qui est généralement dans la maison.
- Les poursuites pour responsabilité civile.

Si je cause un incendie et que je n'ai pas d'assurance, je peux être poursuivi pour plusieurs millions. C'est ce qu'on appelle la responsabilité civile.



AIDE-MÉMOIRE

Contactez mes assurances

	Assurance auto	Assurance habitation
Compagnie		
Téléphone		
Police Numéro de contrat		
Prime Ce que je paie chaque mois		
Couverture Ce qui est protégé		
Exclusion Ce qui n'est pas protégé		
Limites Montant maximum que je peux demander		
Franchise Ce que je paie si je demande de l'argent		
Sinistre Ce qui s'est passé, la raison pour laquelle je demande de l'argent <ul style="list-style-type: none"> • Dates • Faits • Preuves • Témoins 		